

Ouistreham

## Polémique. Menus sans porc stoppés dans les cantines : le tribunal de Caen tranchera

LIBERTÉ | jeudi 22 novembre 2018

544 mots | -



*La commune de Ouistreham (Calvados) a stoppé les menus de substitution dans ses cantines scolaires en janvier 2018. (©Hans/Pixabay)*

La commune de Ouistreham a arrêté les menus de substitution dans ses cantines. Les parents d'élèves du Calvados demandent leur rétablissement au tribunal administratif de Caen.

Depuis le mois de janvier 2018, la commune de Ouistreham a arrêté de proposer des menus de substitutions dans ses cantines scolaires. Il s'agit de plats de remplacement sans porc (et non halal) pour les élèves de confessions musulmane ou juive.

Une première dans le Calvados

« **Quand nous l'avons appris, nous sommes tombées des nues** », réagit Carole Lecomte, présidente de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) du Calvados.

La FCPE qui a décidé de porter l'affaire devant la justice pour que les menus de substitution soient rétablis à Ouistreham. Le sujet sera débattu lors de l'audience du tribunal administratif de Caen le vendredi 30 novembre 2018.

Pour l'association des parents d'élèves du Calvados, l'arrêt par une commune des menus de substitution serait une première dans le département : « **je n'ai pas connaissance d'un autre cas** », pense Carole Lecomte.

« **À Ouistreham comme dans d'autres communes, cela existe depuis de nombreuses années et cela ne soulève aucun problème. À Ouistreham, les élèves concernés sont peu nombreux. Mais depuis près d'un an, des petits n'ont pas de menus équilibrés. Ils se retrouvent parfois sans plat principal et les parents ne peuvent faire autrement.** »

Le maire : « nous n'avons rien supprimé »

La décision a été prise par la municipalité en décembre 2017. Pour le maire (LR) de Ouistreham Romain Bail : « **les menus de substitution n'ont jamais existé officiellement. Il y en avait, mais pour des cas particuliers, médicaux par exemple. Nous, on a formalisé, nous n'avons rien supprimé.** »

Pourtant dans les faits, les menus de substitution avaient cours. Romain Bail l'avoue : « **à la demande des parents, si un enfant ne mangeait pas de porc, on proposait un autre plat. Mais je rassure, les enfants ont toujours assez à manger** »

Sur les raisons de cet arrêt des menus de substitution, Romain Bail met en avant « **un aspect pratique et un aspect de laïcité.** » Pour lui : « **Il n'y a pas vocation à faire entrer la religion dans l'école.** »

La FCPE est d'un avis diamétralement opposé : « **notre credo c'est de défendre l'école publique gratuite, la laïcité. La laïcité n'a rien à voir avec les menus de substitution. Ce qui m'embête c'est justement le dévoiement du principe de laïcité. Nous, on défend le droit des parents.** »

Un précédent annulé à Chalon-sur-Saône

En France, la justice a récemment tranché sur le sujet. Le 28 août 2017, le tribunal administratif de Dijon (Côte-d'Or) a « **annulé la décision de la ville de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).** »

Un jugement confirmé par la cour administrative d'appel de Lyon (Rhône). Dans son arrêt du 23 octobre 2018, le tribunal note : « **l'existence de menus de substitution aux plats contenant du porc dans les cantines scolaires, ne porte pas atteinte aux principes de laïcité et de neutralité du service public.** »

Arnaud HEROULT